

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 8 juin 2012

L'an deux mil douze, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **31 mai 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMI Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. RIVIERE Raphaël comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ **Budget annexe de l'assainissement collectif
- Affectation de résultat**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2011 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : un excédent de clôture de : **29 292,53 €**
- en section d'investissement : un excédent de clôture de : **67 216,68 €**

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de : **17 265,68 €**

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il est proposé au Conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **29 292,53 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (6 abstentions : M. GRONDIN Jacki - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. Eric FERRERE - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande par procuration)**, décide de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2011 du **budget de l'assainissement collectif**, soit **29 292,53 €**, en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,